

Principe n°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Respect des lois et du droit français.

Adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Nous nous engageons à respecter ces principes et textes de lois.

Mis en place d'une boîte à idées permettant aux salariés de s'exprimer librement et d'améliorer leur quotidien.

Principe n°3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit à la négociation collective.

Participer au développement économique des zones agricoles et rurales

- Depuis le 1^{er} janvier 2008, les producteurs Cocorette sont regroupés au sein d'un Organisme de Défense et de Gestion (ODG), structure associative chargée de les représenter.

En 2010 et 2011, l'ODG Cocorette a mis en place des groupes de travail avec les producteurs donnant ainsi aux membres de l'ODG un droit de regard et de décision sur différents sujets :

- . Groupe de travail « Mise à jour des Cahiers des Charges »
- . Groupe de travail « Fabrication de l'aliment à la Ferme »
- . Groupe de travail « Caisse de solidarité »

Progrès :

- . Groupe de travail « mise à jour des Cahiers des Charges »

Les cahiers des charges ont été travaillés avec les producteurs et ont été homologués par les instances officielles le 12 juillet 2014

- . Groupe de travail « Fabrication de l'aliment à la Ferme »
4 producteurs se sont engagés dans la démarche.

- . Groupe de travail « Caisse de solidarité »

La caisse de solidarité permet de soutenir économiquement les éleveurs en cas de difficulté sur l'exploitation. Elle a été mise en place en 2012 et 5 producteurs en ont bénéficié.

- La production d'œufs fermiers Cocorette est une activité qui permet d'amener de l'activité rentable et durable au sein d'exploitations agricoles de petite à moyenne

taille. Le prix de reprise des œufs, établi pour une durée de 10 ans, est calé sur le prix de l'aliment, ce qui assure une stabilité du revenu pour le producteur.

En 2011, nous avons décidé d'intégrer à la démarche de l'ODG l'ensemble des producteurs référencés chez Cocorette (producteurs Fermier LR, Label Rouge, Biologique et Plein Air).

Tous les producteurs bénéficient des mêmes droits, services et avantages.

Résultats : 300 fermes sont membres actifs de l'ODG Cocorette et bénéficient d'un Complément de revenu garanti pour 10 ans.

Progrès :

Chaque année une assemblée générale est organisée.

L'assemblée Générale est l'occasion de faire un point sur l'activité et sur les sujets en cours et à venir.

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Mise en place en 2013 d'un poulailler traditionnel (ramassage à la main des œufs pondus dans des nids en bois garnis de paille) en collaboration avec un CAT (centre d'aide par le travail) / ESAT (établissement et service d'aide par le travail).

Le poulailler occupe 7 à 8 travailleurs handicapés déficients mentaux.

Cette activité les responsabilise dans la vie quotidienne. De plus, le contact avec les animaux leur apporte une ouverture sur le monde qui les entoure.

L'objectif à terme étant de développer ce model.

Principe n°7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Chez Cocorette, ce principe s'applique à l'amont (les fermes) et l'aval (le centre de conditionnement) de la Filière.

- Dès l'origine, Cocorette s'est appliquée à promouvoir une activité agricole en équilibre avec son environnement :

Les œufs Cocorette (Fermier LR, Label Rouge, Biologique, Plein Air) proviennent depuis toujours de productions « alternatives » où les poules vivent en liberté, en opposition aux productions « intensives » où les poules sont élevées en cage. Dans cette continuité, le Bien-être animal a toujours été au cœur de nos préoccupations. En 2010 et 2011 nous avons engagé une démarche de communication sur le Bien-être animal en relation avec des ONG.

Progrès :

Notre démarche de communication est toujours active

En plus d'être partenaire du CIWF (Compassion In World Farming) et de la PMAF (Protection Mondiale des Animaux de Ferme), nous soutenons également depuis 2012 le WWF. Nous avons d'ailleurs positionné le Panda sur toutes nos références Agriculture Biologique.

Les productions bénéficiant de la mention « fermière » sont mises en œuvre de manière totalement extensive : élevage avec un nombre de poules réduit, non spécialisation des exploitations, alimentation à base de céréales...

La valorisation des effluents d'élevage comme fertilisant est une question que Cocorette a pris en compte : peu de poules donc peu de fientes. La non-spécialisation des exploitations permet une valorisation directe sur le site. L'alimentation naturelle des poules garantit la qualité des fientes.

Le vaste parcours attribué aux poules Cocorette permet la conservation des espaces naturels et de la biodiversité associée.

En moyenne, un poulailler Cocorette accueille 2 000 poules et au maximum 3 500. 4 hectares sont suffisants pour épandre les fientes d'un poulailler. Chacune des 950 000 poules Cocorette dispose entre 4 et 8 m² de parcours enherbé et arboré, ce qui permet la sauvegarde et la mise en valeur de 570 hectares.

Progrès :

Dans le cadre de la mise à jour de ses cahiers des charges certifiés, Cocorette a rendu obligatoire la présence minimum de 20 arbres sur le parcours.

Nous cherchons également à développer le principe des jachères fleuries sur les parcours des poules.

Des projets d'agroforesterie (sylvopastoralisme) sont également mis en place chez 5 éleveurs.

- Concernant l'activité de conditionnement des œufs, la réduction des consommations d'énergie et la valorisation des déchets sont les principaux impacts sur l'environnement pris en compte.

Progrès :

La réduction des consommations d'énergie passe principalement par la valorisation des déchets et l'optimisation de l'activité logistique au sein de l'entreprise.

Le recours à l'additif ADBLUE a permis de satisfaire à la norme européenne EURO VI. Notre flotte de 8 camions a été renouvelée entre 2011 et 2013 avec une plus grosse cylindrée permettant d'éviter les sursrégimes moteurs. Des stages d'éco conduite ont été dispensés aux chauffeurs. Ces éléments ont permis de réduire la consommation de carburant de 26 Litres/100Km en 2011 à 23 Litres/100Km en 2013 mais également de baisser significativement les niveaux d'émissions polluantes.

20 tournées sont établies pour la collecte des œufs en ferme. L'optimisation du circuit de chacune d'entre-elles permet de réduire le nombre de kilomètres (gain de 250 000 à 300 000 km/an entre 2011 à 2013) et d'améliorer les conditions de travail des 15 chauffeurs.

La réduction et le tri des déchets passent par la mise en place de filières de collecte auprès de prestataires locaux agréés. Cette politique est facilitée par l'utilisation d'emballages 100% recyclables.

Depuis 2012 nous avons choisi de réduire considérablement les emballages cartons servant à la collecte des œufs chez les éleveurs.

Nous sommes passés au tout plastique (palettes, intercalaires et alvéoles) permettant ainsi de réduire les déchets générés par les alvéoles et intercalaires cartons.

Progrès :

Valorisation des déchets

En 2010, 75 tonnes,
En 2011, 104 tonnes,
En 2012, 96 tonnes,
En 2013, 88 tonnes.

Principe n°8 : les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Participer à l'éducation à l'environnement et au développement durable de la population

Cocorette cherche à éduquer ses consommateurs à l'environnement et au développement durable. Cette éducation se concrétise au travers des visites d'entreprise organisées tous les 1^{er} vendredi de chaque mois. Ces visites sont ouvertes aux associations, classes scolaires, particuliers, professionnels,... Nous participons également chaque année aux journées nationales des portes ouvertes en entreprises. Afin de s'assurer de la qualité de notre prestation, nous avons obtenu en 2011 la certification touristique « Savoir Plaire ». Nos actions pédagogiques se matérialisent également au travers de notre site internet et de la diffusion de dépliants.

Résultats : En 2011, 500 personnes ont ainsi découvert la Filière et visité les centres de conditionnement Cocorette.

En 2012 et 2013, un minimum de 300 personnes/an a pu découvrir notre activité et nos engagements.

Notre site internet véritable vitrine de notre activité a été mis à jour et a permis en 2013 d'obtenir 34 896 visites.

Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. Participer à la sauvegarde de la diversité du patrimoine bâti agricole et rural

Cocorette prône depuis son origine la réhabilitation de bâtiments inexploités en poulailler. Pour parvenir à cet objectif, Cocorette a développé un savoir-faire original dans le domaine : matériaux écologiques, plans, soutien technique aux porteurs de projet, ...

Résultats : 200 bâtiments sont aujourd'hui réhabilités pour accueillir des poules Cocorette.

Le choix d'utiliser des emballages conçus à partir de matériaux recyclés et recyclables.

Cocorette attache une attention particulière aux matériaux d'emballage de ses œufs.

Résultats : 100% des emballages des œufs sont conçus à partir de matières premières recyclées et recyclables.

Utiliser le développement technologique au service du développement durable.

Le centre de conditionnement Cocorette le plus important a décidé d'opter en 2010 pour une solution de marqueuses boîtes utilisant la technologie laser.

Résultats : En 2011, la réduction des consommables jets d'encre pour boîte est de 100%.

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Nous respectons les lois et la législation françaises.